

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis Municipal n°95/2011

Aménagement d'une « zone 30 » dans les secteurs Général-Guisan - Maupas - Buttes

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

La commission composée de:

Messieurs	Jean-Noël Pierre Louis-Claude Pierre Konstantin Philippe Patrick	GOËL MAEDER MASSET BECK TURNAU ROSSET BRÉCHON	Président excusé le 24 mai Rapporteur
-----------	--	---	---

s'est réunie les 10 et 24 mai 2011. M. Serge Gambarasi, chef du Service technique a pris part à la première partie des deux séances, Mme. Elisabeth Montanet, urbaniste communale à la première partie de la séance du 10 mai, Mme. Françoise Tecon-Hebeisen, Municipale, à la première partie de la séance du 24 mai. La commission les en remercie et leur sait gré de leurs explications et de leurs réponses à ses questions.

DOCUMENTS REÇUS

- Plan n° 2675-01 du 02.05.2011 (annexe 2 au préavis)
- Lettres d'opposition
- Projet de réponses aux opposants

1. Préambule

Ce préavis fait suite à une étude Transitec menée sur l'ensemble du territoire communal. L'étude définit 8 zones à traiter. Ce préavis concerne 3 de ces 8 zones, soit les secteurs : « 1 - Maupas » ; « 2 - Général-Guisan » ; 5 - Buttes ».

Les aménagements proposés ont reçu l'aval des services cantonaux. Ils ont été mis à l'enquête publique du 30 octobre au 29 novembre 2010.

2 Principales modifications par rapport au projet soumis à l'enquête publique

- Modification de l'entrée de la « zone 30 » au début de l'avenue des Uttins. Initialement, cette entrée était prévue juste après le giratoire et à l'amont du carrefour de l'avenue Général-Guisan. Elle a été déplacée en aval de ce carrefour.
- Remplacement des poteaux sur les îlots liés au stationnement par des arbres.

3 Oppositions

Les oppositions peuvent être listées ainsi :

S'oppose à(au) :

- la surélévation (trop importante) du passage à piétons sur l'avenue des Uttins
- à la priorité de droite au droit du débouché de l'avenue Général-Guisan sur l'avenue de Beaulieu.

- mobilier urbain de l'avenue des Uttins

Estime que :

- ces aménagements ne respectent pas le principe de la proportionnalité et restreignent la circulation au-delà de ce que la sécurité routière exige.
- Les rétrécissements proposés le long de l'avenue de Beaulieu limitent le croisement des véhicules et les obligent à s'arrêter.

4 Vues de la commission

La commission s'est penchée sur les aspects techniques et fonctionnels. Elle a compris que la Municipalité désire rester « maître » quant au choix du mobilier urbain.

Elle a noté, par ailleurs :

- que 2 nouvelles places de stationnement seront créées sur l'ensemble des 3 secteurs.
- que les arbres rajoutés en lieu et place des poteaux mis à l'enquête seront du type indigène (chêne caduc, racine profonde), les couronnes seront entretenues.
- qu'une enquête complémentaire concernant ces arbres ne s'avère pas nécessaire.
- que les nouveaux aménagements sont compatibles avec la mise en place d'un service de bus régional à l'avenue Général-Guisan (dans les 2 sens).
- que les travaux seront réalisés en automne 2011.

La commission tient à relever la clarté du préavis. Les réponses aux oppositions qui y figurent ont convaincus la commission du bien fondé de ce projet.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis municipal No 95 du 3 mai 2011,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à entreprendre les aménagements de la « zone 30 » tels que soumis à l'enquête publique du 30 octobre au 29 novembre 2010, avec les modifications issues des réponses aux oppositions.
2. Adopte les propositions de réponses aux oppositions découlant de l'enquête publique précitée, telles que présentées au point 3 du présent préavis.
3. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr.365'000.— TTC pour la réalisation de ces aménagements.
4. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune.
5. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 années.

Rolle, le 7 juin 2011

Pour la commission :

Le Président : Jean-Noël GOËL



Le Rapporteur : Patrick BRÉCHON

